

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-93-9
Séance du vendredi 5 septembre 2008

ROUTES DEPARTEMENTALES B051 - Acquisitions de terrains de voirie

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-05e/08 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne un avis favorable aux opérations d'acquisition et d'aliénation de terrains définies au rapport, soit :
 - . Acquisition : 201 434,46 €
 - . Aliénation : 60 647,61 €
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2008.
- ❖ Précise que la dépense sera imputée au programme B051, chapitre 21, nature 2151 fonction 621 enveloppe 101423 et la recette au chapitre 77, nature 775, fonction 0202, enveloppe 18419 du budget départemental 2008.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER